

# Démocratie & citoyenneté

À la veille des élections municipales, nous vous proposons de découvrir le rôle des élu·es grâce à un retour d'expérience du mandat qui se termine. Nous vous dévoilerons également nos dernières propositions concernant la démocratie participative pour la commune de Douai.



Élections municipales de Douai des 15 & 22 mars 2026



Pour une ville Citoyenne, Écologique & Solidaire

## Démocratie & citoyenneté

À la veille des élections municipales, nous vous proposons de découvrir le rôle des élu·es grâce à un retour d'expérience du mandat qui se termine. Nous vous dévoilerons également nos dernières propositions concernant la démocratie participative pour la commune de Douai.

Maison des Associations  
Avenue des Potiers  
59500 DOUAI



# Découvrir notre collectif



# Nos valeurs & Principes

Rejoindre notre collectif c'est adhérer aux valeurs socle que nous avons fixées collectivement. Pour les consulter, se rendre sur la [page valeurs et principes](#) de notre site.

Pour rejoindre le collectif, [compléter ce formulaire](#).

Une personne égal une voix, recherche de consensus et respect mutuel.

# Outils de communication Interne

Pour délibérer collectivement, nous utilisons une communauté WhatsApp.

Pour la rejoindre, envoyez un SMS contenant :

**Nom + Prénom à Nicolas 06 09 36 67 09**

La lettre d'information du collectif permet de nous suivre de loin.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

# Organisation de la communauté WhatsApp

**Annonces** : Les principales informations

**Discussions** : Tout ce qui ne rentre pas ailleurs

**Préparation Conseils** : Préparer ensemble les conseils municipaux / d'agglomération

**Groupes de travail** : travailler sur un thème et produire des contenus programmatiques, pour les réseaux sociaux, s'approprier le programme du collectif, le discuter.

**Communication** : penser notre communication

**Revue de presse** : l'actualité des municipales

👌 **C'est top :**

- être positif, constructif, apporter ses idées
- encourager les membres du collectifs, créer un environnement sain
- favoriser une communication non-violente
- mettre des pouces et des cœurs 🤝

😢 **C'est flop :**

- critiquer sans proposer
- se moquer de nos concurrent·es



# Outils de communication externe

Plusieurs outils complémentaires :

- Site Internet : <https://douai-collectif.fr>
- Lettre d'information
- Facebook : <https://www.facebook.com/douaicollectif>
- Instagram : [https://www.instagram.com/douai\\_collectif/](https://www.instagram.com/douai_collectif/)
- Mastodon : <https://pialle.fr/@douaicollectif>
- Bluesky : <https://bsky.app/profile/douaicollectif.bsky.social>

# Soutenu·es, et libres !

Notre démarche est soutenue  
par les écologistes et les jeunes  
écologistes mais le collectif est  
autodéterminé.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire



# Rôle, droits et devoirs des élus·es



# Témoignages d'élu·es

Samir EL ABBAOUI, Adjoint au Maire, Leforest

Simon JAMELIN, Conseiller départemental du Nord, conseiller municipal Lille Hellemmes

Stéphanie STIERNON, conseillère municipale Douai

- ★ Quelles missions êtes vous amenés à assurer dans votre mandat ?
  
- ★ Comment répartissez vous votre temps professionnel, politique voire personnel ?



# Le statut d'élu·e

Mandat local :

- doit servir l'intérêt général
- n'est pas assimilable à un métier

Néanmoins, le rôle et les responsabilités des élu·es ↗ depuis la décentralisation.

La question du statut des élu·es se pose



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

# Des évolutions règlementaires

- 1831 : principe fondamental de gratuité des mandats (notion d'impartialité)
- 1884 et 1912 : remboursement de frais et indemnités de déplacement
- 1944 et 1945 : possibilité d'indemnités de fonction aux maires et adjoint-e-s (ce n'est pas une rémunération)
- **Réflexion sur les contraintes du mandat sur les activités professionnelles**
- 1949 : l'employeur doit accorder du temps aux élu-e-s pour les séances plénières



# Des évolutions réglementaires

- 1972 : Régime de retraite des maires
- Loi 3/02/1992 :
  - Amélioration du régime des autorisations d'absence (crédit d'heures)
  - Droit des élu·es à la formation
  - Indemnités pour toute catégorie d'élu·e + plafond en cas de cumul
  - Droit à la retraite pour toute catégorie d'élu·e
- 2000 et 2002 : majorations indemnités et crédit d'heures des maires + renforcement de la formation des élu·es



# Transparence de la Vie Publique

Pourquoi ? Car entre autres :

- Affaire dite du Carrefour du développement en 1986
- Affaire Cahuzac en 2012

D'où la loi du 11 Mars 1998 sur la déclaration du patrimoine et les comptes de campagne

D'où la loi du 11 Octobre 2013 pour prévenir les conflits d'intérêts et garantir la transparence de la vie publique



# Transparence de la Vie Publique

Loi du 11 Octobre 2013 :

- Crédation d'une haute autorité pour la transparence de la vie publique
- Crédation du parquet national financier
- Crédation d'un office national central de la lutte contre la fraude et la corruption au sein PJ
- Certain·es élu·es doivent fournir à la HATVP une Déclaration d'intérêts + Déclaration de situation patrimoniale

# Transparence de la Vie Publique

- Loi du 11 Octobre 2013

## Définition du **conflit d'intérêt**

Toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction

# Transparence de la Vie Publique

Déport obligatoire en cas de conflit d'intérêt. Sinon

Risque administratif	Risque pénal
<ul style="list-style-type: none"><li>- Illégalité de la délibération prise</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Corruption</li><li>- Favoritisme</li><li>- Détournement de fonds publics</li><li>- Concussion</li><li>- Prise illégale d'intérêt</li><li>- Trafic d'influence</li></ul>



# Transparence de la Vie Publique

- Loi du 14/02/2014 : cumul de fonctions exécutives locales avec mandat de député ou sénateur interdit
- Loi du 31/03/2015 : charte de l'élu·e local·e sur la déontologie
- Loi 21/02/2022 : référent déontologue dans les collectivités (Maxence CHAMBON pour Douai)

# Charte de l'élu·e local·e Art L 1111-1-1 CGCT

1. L'élu·e local·e exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu·e local·e poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu·e local·e veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu·e local·e s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

# Charte de l'élu-e local-e

4. L'élu·e local·e s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu·e local·e s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu·e local·e participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

# Charte de l'élu·e local·e

7. Issu du suffrage universel, l'élu·e local·e est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyen·nes de la collectivité territoriale, à qui il ou elle rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

# Mais aussi

- Loi du 27/12/2019 consolide le pouvoir des maires et clarifie les conditions d'exercice du mandat + mentions pour les autres élu·es
- Loi du 21/03/2024 renforce la sécurité du maire et des élu·es

# Vote au jugement majoritaire

Une manière de choisir sans faire de stratégie



# Appréciation de la candidature de 1 à 5

Nous allons élire notre tête de liste au jugement majoritaire.

C'est un mode de scrutin qui permet de donner son avis sur chaque candidature.

Pour découvrir ce dernier et d'autres modes de scrutin, cette [vidéo est très intéressante](#).

## **Qui vote ?**

Les personnes présentes dans le WhatsApp ou qui le rejoindront dans l'intervalle.

## **Échelle :**

1 : médiocre

2 : passable

3 : assez bien

4 : bien

5 : excellent



# Démocratie participative



# **4** leviers pour que votre voix devienne votre pouvoir à Douai

Ensemble, faisons de  
Douai une ville Citoyenne  
Écologique et solidaire !



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

# 1. Favoriser l'initiative citoyenne

**Remplacer les Conseils de Quartier fermés par des Assemblées de Quartier ouvertes à tou·tes :**

- ces assemblées auront le pouvoir de convoquer la/le Maire et/ou les Adjoint·es thématiques sur les sujets à l'ordre du jour.
- elles pourront également poser une question, proposer une motion ou une délibération au Conseil Municipal.
- une Assemblée Municipale Extraordinaire publique pourra être sollicitée si une majorité d'Assemblées de Quartier la demande.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

## **2. Exiger la transparence**

**Pour un droit de regard citoyen effectif, nous exigerons une transparence maximale :**

- publication, sous format exploitable informatiquement, des données des votes, des présences en commissions, du budget, des demandes citoyennes...
- signature de la Charte Anticor par les élu·es de la majorité,
- réponse immédiate aux demandes d'accès aux documents administratifs.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

### **3. Rendre sa place au collectif**

**Pour mieux faire ensemble, nous permettrons à chacun·e de s'impliquer pour la commune :**

- création d'une plateforme de "tickets ouverts" pour le suivi et la hiérarchisation des demandes citoyennes,
- transformer le "Live du Maire" en "Live Municipal" avec au moins trois élu·es pour rompre avec la personnification du pouvoir.



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

## **4. La ville pour maison commune**

**La Maison de la Citoyenneté, un lieu physique central pour la Démocratie locale :**

Une Maison de la Citoyenneté en cœur de ville (ex: Galerie de la Madeleine), servant de lieu d'accueil, de conférence et d'exposition pour les associations et la vie démocratique.

Ce lieu sera ouvert aux habitant-es, aux partenaires institutionnels, aux associations. Son objectif : faire ensemble, créer des synergies, encourager les possibles, rendre visibles les initiatives existantes, en encourager de nouvelles !



Pour une ville Citoyenne,  
Écologique & Solidaire

# Merci pour votre attention :)

